

LIVRET D'ACCUEIL

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

**HÔPITAL
LYON SUD**

ÉTUDIANTS ÉLÈVES

ACCUEIL ET RESSOURCES DU TERRAIN DE STAGE

USN1 MA LYON-CORBAS



DIRECTION DES SOINS GHS MAI 2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
FICHE 1	4
Présentation des Hospices Civils de Lyon.....	4
FICHE 1 bis	5
Présentation de l'établissement d'accueil	5
FICHE 2	7
Charte d'encadrement Hospices Civils de Lyon	7
FICHE 3	8
Présentation de l'unité et conditions d'accueil	8
FICHE 4	9
Conditions d'accueil	9
FICHE 5	11
Pré requis avant l'arrivée en stage	11
IFSI	11
FICHE 5	12
Pré requis avant l'arrivée en stage	12
IFAS	12
FICHE 5	13
Pré requis avant l'arrivée en stage	13
IFMEM	13
FICHE 5	14
Pré requis avant l'arrivée en stage	14
IFA	14
FICHE 6	15
Situations cliniques prévalentes.....	15
Habilitation au dossier patient Easily paramédical	16

PRÉAMBULE

Bienvenue au sein du Groupement Hospitalier Sud des Hospices Civils de Lyon.

Ce livret vous est destiné, il vous renseignera sur les conditions dans lesquelles va se réaliser votre stage.

Il doit être pour vous un outil afin de mieux appréhender le temps que vous allez passer au sein du service.

Comme le rappelle votre référentiel de formation, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances, mais aussi des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Vous devez être **acteur de votre formation** et pour cela il vous sera demandé de présenter et compléter votre **portfolio** tout au long du déroulé de votre stage.

Vous devrez formuler des **objectifs de stage** au regard de votre avancement dans la formation mais également de vos attentes en lien avec les spécificités du service qui vous accueille.

Vous devrez également, et ce tout au long du déroulé du stage, réaliser votre **auto évaluation**. Cette auto évaluation sera nécessaire pour la réalisation des **bilans de mi-stage et stage** que vous devrez organiser avec votre tuteur et/ou le cadre du service.

N'oubliez surtout pas de vous positionner dans une démarche constructive d'apprentissage en faisant preuve de curiosité, de dynamisme et de motivation.

Nous vous rappelons également que dans ce cadre, l'usage du téléphone portable doit se limiter au strict nécessaire. L'apport d'information sur les réseaux sociaux concernant des personnes ou des lieux peut conduire à des sanctions.

Sur leur lieu de travail, les étudiants et élèves, tout comme les agents, sont soumis à l'obligation de neutralité du service public. Ils ne peuvent pas manifester leur appartenance religieuse par leurs propos ou le port d'un signe religieux. Toute forme d'incitation et pratique religieuse est également interdite sur le lieu et pendant le temps de travail. Ces interdictions valent, quelles que soient les fonctions exercées au contact ou non du public, pendant le temps de travail et sur le lieu de travail.

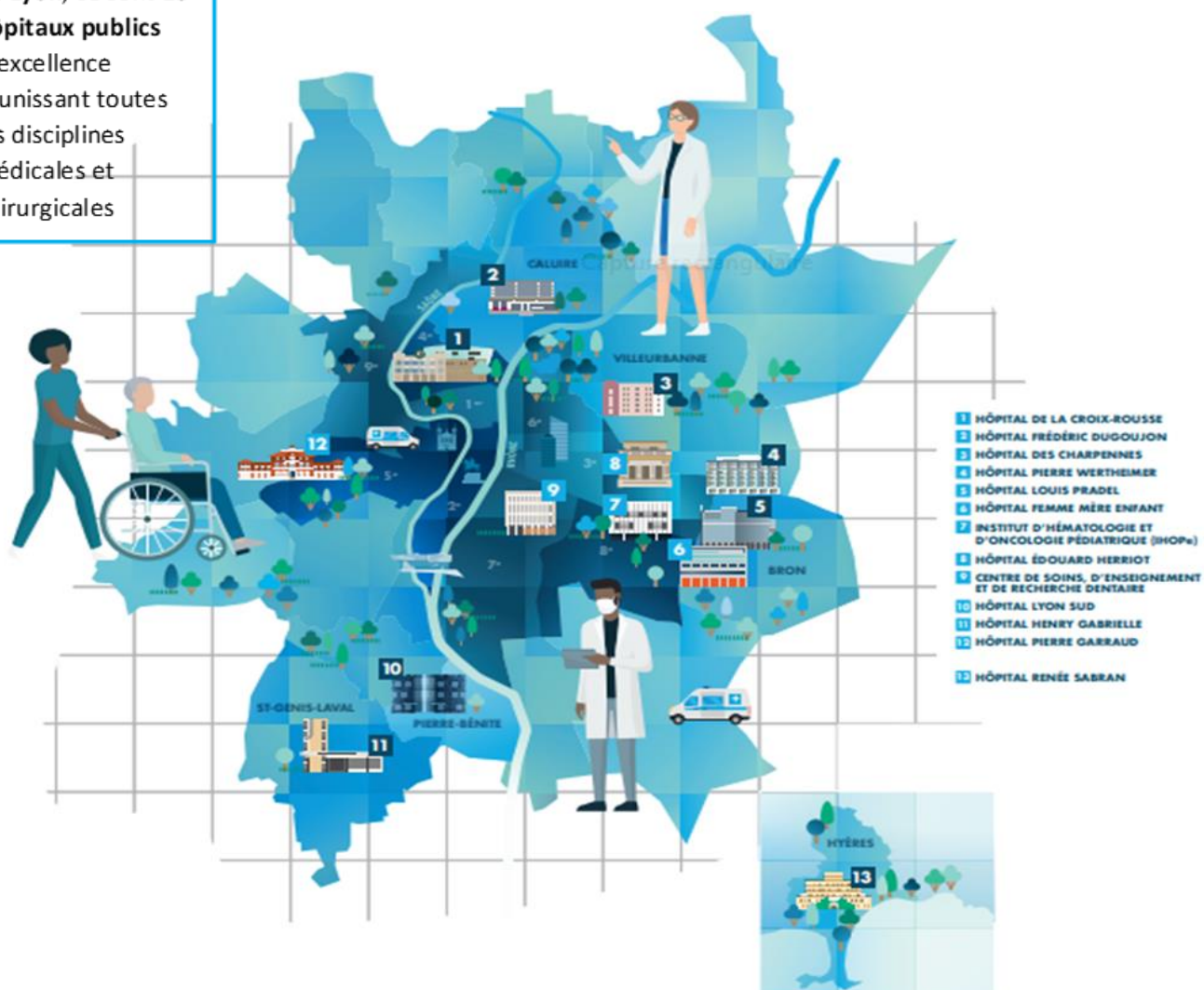
Bon stage.

FICHE 1

Présentation des Hospices Civils de Lyon

LES HCL : 2^{EME} CHU DE FRANCE

Forts de 200 ans d'histoire médicale, les **Hospices Civils de Lyon**, ce sont **13 hôpitaux publics** d'excellence réunissant toutes les disciplines médicales et chirurgicales



FICHE 1 bis

Présentation de l'établissement d'accueil

Groupement Hospitalier Sud

Un hôpital généraliste proposant une offre de soins complète :

Multiples spécialités médicales et chirurgicales dont la cardiologie, la neurologie ainsi que l'orthopédie, l'urologie et la chirurgie digestive

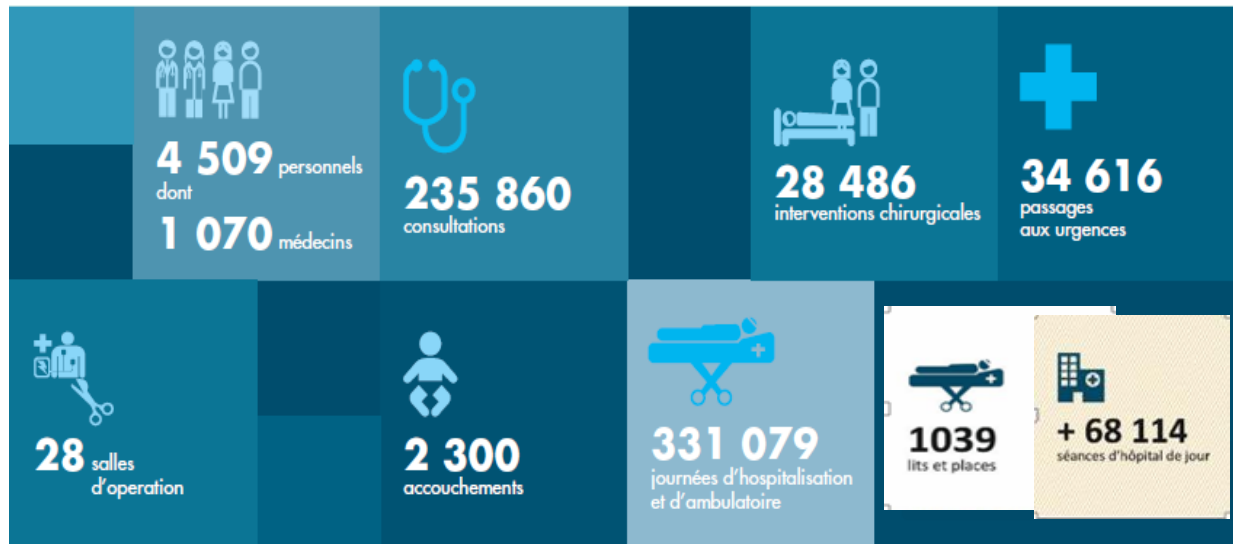
- ✓ Un établissement de référence dans la prise en charge des urgences, des femmes enceintes, de l'endométriose et des patients âgés.
- ✓ Associé à un campus universitaire de 4 000 étudiants.
- ✓ 1er site de cancérologie des HCL
- ✓ Centres européens en recherche clinique dont le Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et Institut Européen du Lymphome (CENS-ELI).

Hôpital Lyon Sud et Hôpital Henry Gabrielle

C'est aussi :

- Projet de rénovation des urgences, des blocs opératoires et des services de réanimation (BAURéals).
- Maison hospitalière (hébergement des accompagnants et des patients au décours du séjour).

HÔPITAL LYON SUD



Oct 2022

L'hôpital Lyon Sud est un campus hospitalo-universitaire qui s'étend sur 80 hectares, associé à la faculté de médecine Lyon-Sud et à l'institut de formation en soins infirmiers Clémenceau. Il résulte de la fusion (1979) des hôpitaux Jules Courmont et Sainte-Eugénie en un seul hôpital généraliste de proximité et de recours.

Son développement, depuis 30 ans, a été assuré par une vaste entreprise de modernisation avec l'implantation successive de bâtiments entre les deux sites historiques : pavillon chirurgical (3A) en 1980, bâtiment médicotechnique (BMT-3B) en 1992, pavillon urologie-néphrologie-hémodialyse (3C) en 2004, centre de biologie en 2008, pavillon médical (1D) en 2009 et extension du pavillon Marcel Bérard (1G) en 2011.



Charte des apprenants aux Hospices Civils de Lyon

Cette charte, élaborée par un groupe de travail, composé de professionnels, validée par le groupe de pilotage du projet « tutorat- compagnonnage », s'adresse à tous les professionnels des Hospices Civils de Lyon concernés par l'encadrement des apprenants. Ceux-ci peuvent être des stagiaires des écoles, des professionnels nouvellement embauchés dans l'Institution, des professionnels en mobilité fonctionnelle, etc.

Elle vise à soutenir la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif de professionnalisation des apprenants, intégré au management des services, et caractérisé par trois niveaux d'action :

- > un service, organisé comme un service apprenant,*
- > un tuteur identifié qui assure l'ingénierie du parcours apprenant*
- > des professionnels de proximité chargés de compagnonnage.*

1. L'encadrement des apprenants est une obligation réglementaire et/ou conventionnelle.
2. L'encadrement des stagiaires des écoles sur les lieux de stage fait partie intégrante de la formation en alternance. La formation de ces stagiaires relève d'une responsabilité partagée entre les professionnels des écoles et ceux des secteurs accueillants.
3. L'encadrement des nouveaux arrivants fait partie intégrante de la certification HAS (critère 3b)
4. Le projet d'encadrement des apprenants fait partie intégrante du projet d'établissement des HCL, à travers le projet social et également dans le projet de soins des paramédicaux, décliné dans les fiches actions de pôle et d'unités.
5. Le cadre de l'unité fonctionnelle est porteur de la responsabilité du projet d'encadrement, de la qualité du parcours apprenant, de son organisation et des évaluations. Il peut déléguer cette mission au(x) tuteur(s)
6. L'encadrement des apprenants correspond à un processus individualisé de prise en charge, depuis l'accueil, la construction d'un parcours, l'évaluation par le cadre et / ou le tuteur, permettant la mise à disposition des moyens et compétences de l'ensemble des professionnels de l'unité.
7. Les professionnels des unités, et ceux des écoles pour leurs stagiaires, accompagnent l'apprenant dans une démarche de réflexivité face aux situations, facilitent l'apprentissage de gestes et activités, qu'elles soient techniques, administratives ou de soins. Ils favorisent la construction d'une identité professionnelle pour les stagiaires des écoles et l'intégration dans l'équipe pour le nouvel arrivant.
8. Les étapes de ce processus font l'objet d'un suivi et d'évaluations au moyen des supports de traçabilité mis à disposition par les écoles (type portfolio) et / ou propres aux unités fonctionnelles, en lien avec les fiches outils du guide institutionnel HCL (guide méthodologique du processus d'intégration et de professionnalisation des stagiaires et des nouveaux arrivants)
9. Les apprenants ont des droits et des devoirs. Ils ont le droit d'être encadrés, et d'avoir un entretien d'évaluation. Ils sont responsables et acteurs de leur apprentissage, ils se doivent d'adopter un comportement conforme aux exigences et règles et valeurs professionnelles. Les stagiaires des écoles ont le droit de conserver leur position d'apprenants, alors que pour les professionnels, celle-ci ne peut être que transitoire.

Hospices Civils de Lyon

Rédaction : COPIL tutorat-compagnonnage - Validation : DPAS

FICHE 3

Présentation de l'unité et conditions d'accueil

INTITULÉ

Établissement : Groupement Hospitalier Sud

Établissement : Maison d'Arrêt LYON-CORBAS

Adresse postale : 40 bd des nations 69960 Corbas

Pôle : PAM Urgences

Intitulé du service, de l'unité :
USN1 (Unité sanitaire de Niveau 1)

Localisation dans l'établissement : Bâtiment B 1^{er} étage

TPOLOGIE DU STAGE

Soins :

Courte durée ☐ Longue durée, de suite et de réadaptation ☐
Santé mentale et psychiatrie ☐ Individuels ou collectifs sur lieux de vie ☒

Spécialités ou orientation :

Unité dédiée à la consultation et aux soins ambulatoires des personnes placées « sous-main de justice » incarcérées à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas

Hospitalisation complète ☐ Consultations ☐
Hôpital de semaine ☐ Hôpital de jour ☒

CAPACITE D'ACCUEIL

La maison d'arrêt de LYON-CORBAS a ouvert ses portes en mai 2009. Elle accueille des détenus hommes ou femmes majeurs prévenus ou condamnés au sein de différents quartiers d'hébergement : femme, homme, accueil, disciplinaire, d'isolement, SMPR

ORGANIGRAMME

Cadre de santé :
Téléphone : 04 78 86 10 55

Infirmière Adjointe au Cadre de santé :
Téléphone : 04 27 85 67 31

Maitre de stage : Cadre de santé

Tuteur : POUVREAU Charlène. ROBERT Nelly

FICHE 4

Conditions d'accueil

ÉQUIPE		
	Nombre	
	Jour	Nuit
Médecin	5	
Cadre	1	
IDE adjointe	1	
IDE	10	
Secrétaires	2	
Autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire		
Dentiste et Assistante dentaire		
Diététiciens, Gastroentérologue, ORL, Manipulateur radio		
Kinésithérapeute, 1 antenne pharmaceutique		
Ophtalmologue et Opticienne		
Médecin CDAG		
Particularités / spécificités : (transversalité, réseau, équipes mobiles)		
L'accès à l'unité est soumis à autorisation de la préfecture et nécessite une demande d'habilitation en amont, (trois semaines avant le début du stage faire parvenir pièce d'identité).		
Une lettre de motivation est aussi demandée pour que l'étudiant identifie ses motivations à s'inscrire dans ce contexte de stage.		
HORAIRES DE L'ÉQUIPE		HORAIRES DE L'ÉTUDIANT
		7H DE STAGE/JOUR + 30 minutes de repas Ou 10H /12H selon les spécificités de l'unité
Matin : 8H-15H30 Journée : 9H-16H30 Soir : 10H30-18h		Matin : 8H-15H30 Journée : 9H-16H30 Soir : 10H30-18h
Modalités d'encadrements :		
L'étudiant devra téléphoner au cadre ou à son adjointe 15 jours avant le début du stage. Les documents nécessaires à la demande d'autorisation d'accès lui seront demandés. L'horaire d'arrivée le premier jour et les modalités d'accueil lui seront donnés.		
Le premier jour :		
– Accueil de l'étudiant à la porte de l'établissement par le cadre de santé ou son adjointe. – Visite de l'unité et présentation des soignants présents. – Présentation de l'unité, des modalités d'encadrement et de suivi, présentation des ressources documentaires du service, du planning de stage avec les différents RDV avec le tuteur. Remise du livret de suivi des apprentissages. – Présentation des surveillants de l'administration pénitentiaire, des contraintes liées au statut des patients, des règles de sécurité.		
La première semaine :		
– Les étudiants sont encadrés par les infirmières afin de se familiariser avec la population accueillie et les contraintes du lieu de stage. – Le 1er RDV avec le tuteur a lieu dans les 3 premiers jours.		
Durant le stage :		
Chaque jour l'étudiant s'engage à noter ses acquisitions et faire remplir sa fiche journalière de suivi par l'IDE encadrant. Un bilan mi stage formalisé est réalisé avec le tuteur. L'évaluation des compétences et l'appréciation du stage se fait durant la dernière semaine avec le tuteur.		
L'objectif de ce suivi est de rendre acteur l'étudiant(e) dans son parcours de stage et de développer son processus d'auto évaluation.		
Ressources mises à disposition : cours, documents, textes réglementaires, chartes...		
- Ressources informatiques via intranet - GED qualité - Guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice		

Informations pratiques : ...

- Apporter un cadenas pour le vestiaire
- Possibilité de prendre son repas dans la salle de repos (ne pas amener ses propres couverts) ou au self.
- Clé USB, téléphone portable, écouteurs, chargeur, ciseaux, pinces sont interdits
- La carte d'identité est à présenter à l'entrée tous les jours pour obtenir un badge visiteur permettant l'accès à l'établissement.
- Accès en bus, en train, ou avec véhicule personnel (parking gratuit).
- Tenue vestimentaire correcte exigée pour l'entrée dans l'établissement.
- L'étudiant doit venir avec sa propre tenue professionnelle.

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFSI

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

Connaissances requises pour le stage à l'USN1 :

Le terrain de stage est ouvert aux étudiants à partir du semestre 5.

Les compétences 1, 2, 3, 10 doivent être acquises.

- ✓ UE.2.5, UE.2.8 : Processus inflammatoires, infectieux et obstructifs : Savoir identifier les signes cliniques en lien avec les processus inflammatoires, infectieux, obstructifs et dégénératifs.
- ✓ UE.2.7 : défaillances organiques : diabète, hypertension artérielle, hyperthyroïdie, hypothyroïdie, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale. Connaître les normes des différents résultats biologiques.
- ✓ UE.2.6 : Savoir identifier les signes prévalent des processus psycho-pathologiques.
- ✓ UE.2.11: Connaître les surveillances et précautions en lien avec les traitements antibiotiques, anticoagulants, antalgiques (dont les morphiniques), les traitements psychotropes (dont les benzodiazépines et : les antidépresseurs).
- ✓ UE.1.3 : Morale et éthique : Savoir garder une distance dans la relation soignant/soigné et être en capacité de garder une neutralité dans la réalisation des soins si connaissance du motif d'incarcération. Faire preuve de discrétion professionnelle et respecter le secret médical lors de la collaboration avec les surveillants de l'administration pénitentiaire.
- ✓ U.3.3 : Organisation du travail, inter professionnalité : travail en équipe et en collaboration.
- ✓ UE.4.2 : Soins relationnels : Adapter ses moyens de communication.
- ✓ UE.5.4 : soins éducatifs et préventifs
- ✓ UE.3.5 : Encadrement d'autres stagiaires.

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFAS

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI ☐

NON ☐

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :



FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFMEM

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI ☐

NON ☐

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :



FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFA

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI ☐

NON ☐

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :



FICHE 6

Situations cliniques prévalentes

Missions principales :

Soins à visée : éducative ☒ préventive ☒ diagnostique ☒ curative ☒ palliative ☐

Les patients sont accueillis soit en programmation, soit en urgence.

Caractéristiques de la population accueillie :

Hommes et femmes de tous âges, placés sous-main de justice

Etat de santé souvent précaire avec des conduites addictives et des troubles psychiatriques fréquents.

L'adhésion aux soins est variable.

Intolérance à la frustration présente avec des temps relationnels très importants pour expliquer, négocier, rassurer.

Pathologies et/ou situations prévalentes :

- Suivi des pathologies diabétiques, vasculaires, pneumologiques, infectieuses, cancéreuses.
- Traitements : antalgiques, anticoagulants, antibiotiques...
- Soins éducatifs/ alimentation, diabète, observance des traitements.
- Soins de suite.
- Tentatives de suicide par intoxication médicamenteuse, phlébotomie, pendaison.
- Urgences de tout type.

Protocoles de soins spécifiques, référentiel de bonnes pratiques : quelques exemples

Protocoles validés HCL/GED et protocoles de spécialités

Guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice.

Parcours de soins :

Les soins aux patients placés sous-main de justice se font au sein de l'USN1. Les surveillants pénitentiaires régulent les mouvements des patients sur l'unité.

La distribution des médicaments a lieu en bâtiment.

Habilitation au dossier patient Easily paramédical

- Le cadre de santé :

- Identifie les étudiants éligibles à l'habilitation (IFSI des HCL).
- Procède à l'habilitation des étudiants concernés, sur le rôle « étudiant » et sur le périmètre CR de stage.
- Informe l'équipe infirmière.

- L'étudiant infirmier :

- Se paramètre dans le CR où il est habilité.
- Consulte et renseigne le dossier d'un patient dans le cadre de son champ de responsabilités pour assurer des soins sécuritaires et permettre la continuité des soins.
- **Ne doit pas tracer l'administration du médicament en autonomie.**
- **Ne doit pas utiliser la fonction « faire une demande pour moi-même » ou utiliser la fonction « bris de glace » pour rechercher un patient non présent dans l'unité.**
- Ne doit pas utiliser le code d'un autre professionnel ou d'un autre étudiant.
- Ne doit pas réaliser d'impression ou de photographie du dossier patient, ni échanger des informations concernant les patients avec des moyens non sécurisés (SMS, photos, mails personnels, réseaux sociaux) et des personnes non habilitées (ne faisant pas partie de l'équipe de soins).

Besoin d'aide ?

En cas de difficulté ou pour toute question / remarque :



support.habilitations_easily@chu-lyon.fr



654 choix 1

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNEI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un espace décent pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des conditions de restauration nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'accéder au lieu de stage.
 - ▶ Un accès individuel aux logiciels utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
 - ▶ Un espace de travail adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
 - ▶ Lorsque cela est possible, un accès au parking de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
 - ▶ Un dispositif de protection du travailleur isolé s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

